

Le 22 septembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Expérimentation IATROPREV dans le cadre de « l'ARTICLE 51 » : Une première nationale pour sécuriser et optimiser le traitement médicamenteux des personnes âgées.

Lancée en juillet 2025, l'**expérimentation IATROPREV**, portée par les **Centres hospitalo-universitaires de Lille et d'Amiens-Picardie**, avec le soutien de l'**Agence Régionale de Santé Hauts-de-France**, de l'**Assurance maladie** ainsi que des **établissements et professionnels partenaires**, vise à optimiser et sécuriser le traitement médicamenteux de la personne âgée fragile.

Soutenu dans le cadre du dispositif **Article 51**, IATROPREV expérimente une organisation innovante faisant appel à des modes de financements et d'organisation inédits permettant de décroiser le système de santé français et d'encourager la coopération entre les acteurs. La clé de voûte du parcours est une réunion de concertation pluriprofessionnelle (RCP) mobilisant les binômes « Pharmacien-Médecin » de l'hôpital et de ville, permettant notamment de valider collectivement les modifications du traitement des patients âgés.

Cette seconde phase fait suite à une première expérimentation régionale menée de 2019 à 2024 dans les Hauts-de-France, dont les résultats prometteurs justifient aujourd'hui une extension nationale.

La **iatrogénie médicamenteuse** chez les patients âgés est fréquente et grave. Elle représente 5 à 20% des causes d'hospitalisations chez les plus de 65 ans, dont plus de la moitié sont évitables. Le taux de réhospitalisations à trente jours chez ces patients est estimé à 15%. Ces patients complexes du fait de leur polypathologie et polymédication (60% des plus de 75 ans ont plus de cinq médicaments par jour) sont suivis en ville et à l'hôpital.

IATROPREV est une initiative pionnière en France visant à **optimiser les prescriptions médicamenteuses** dans le parcours de soins des personnes âgées polymédiquées pour **réduire les risques iatrogènes**. Initié par le **CHU Amiens-Picardie** et le **CHU de Lille**, IATROPREV a déjà démontré sa pertinence en Hauts-de-France avec **plus de 7 000 optimisations thérapeutiques** proposées auprès de **549 patients** lors d'une première phase d'expérimentation (2019-2024).

De premiers enseignements forts, à confirmer

La mobilisation des **Médecins généralistes** dans cette expérimentation a été particulièrement importante (376 médecins traitants). Leur participation, avec le soutien en relais des **Pharmaciens d'officine** (295 pharmaciens d'officine) a permis de maintenir dans la durée certaines modifications de prescription à trois mois (réduction des prescriptions inappropriées) et de mettre en œuvre des traitements de prévention (calcium, vitamine D, vaccination DTPolio).

Le modèle testé est apparu, par sa vertu **pédagogique**, un point d'appui pertinent pour soutenir en ville la prise en charge de la iatrogénie. Pour autant sa faible diffusion a questionné sur sa reproductibilité (95% des inclusions étaient concentrées sur les CHU de Lille et Amiens-Picardie). Aussi, le **Conseil stratégique de l'innovation en santé** a recommandé de conduire une nouvelle phase expérimentale pour tester la soutenabilité et la transférabilité du modèle et confirmer les premiers résultats d'efficacité sur l'ensemble du territoire.

Contacts presse :

CHU Amiens-Picardie : Chloé CARDON 03 22 08 80 39 chloe.caron@chu-amiens.fr

CHU de Lille : Alexandra PREAU 03 62 94 35 51/ 06 74 44 23 17 alexandra.preau@chu-lille.fr

Chiffres Clés de la première phase d'expérimentation IATROPREV :

- **Plus de 7 000 optimisations thérapeutiques** proposées
Soit en moyenne **15 par patient**
- **75 % des propositions** mises en œuvre à **90 jours**
- Nature des optimisations :
 - **39 %** : ajouts de médicaments
 - **38 %** : arrêts de traitements
 - **23 %** : modifications de posologie

Ces résultats confirment que l'approche ne se limite pas à la déprescription, mais vise une **réévaluation globale et individualisée de la prescription**, en lien direct avec les professionnels de santé.

Un dispositif renforcé et élargi à l'échelle nationale

Lancé en juillet 2025, la **deuxième phase de l'expérimentation** sera déployée par 33 établissements, en partenariat avec leurs interlocuteurs de ville (notamment CPTS), dans quatre régions (Hauts-de-France, Pays-de-la-Loire, Bretagne et Occitanie), pour **une durée de trois ans**. Elle bénéficiera d'un budget global de 1,3 M€ de. Environ 3 000 patients devraient bénéficier du dispositif IATROPREV.

« L'Article 51 est un dispositif de soutien à l'innovation qui fonctionne grâce à l'énergie des acteurs de terrain et à leurs retours. IATROPREV incarne parfaitement cette dynamique collective qui pourrait à terme permettre une évolution des parcours de soins aux bénéfices des patients et des professionnels. »

Cécile Lambert, Rapporteuse générale Article 51 au Ministère de la Santé

Cette nouvelle phase IATROPREV entend :

- Optimiser les prescriptions chez les patients âgés polymédiqués
- Renforcer la coordination entre soins hospitaliers et soins de ville
- Mettre en œuvre un **Plan Pharmaceutique Personnalisé (PPP)**, via des **Réunions de Concertation Pluriprofessionnelles (RCP)** réunissant Médecin traitant, Pharmacien d'officine, Gériatre et Pharmacien hospitalier
- Tester la **soutenabilité et la transférabilité** du dispositif sur un périmètre élargi

IATROPREV bénéficie du soutien de :

- **Agences régionales de santé** (Hauts-de-France, Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie)
- **CNAM**
- Structures telles que les **OMEDIT**, les établissements de santé et Communauté Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) concernés.

Découvrez le projet



<https://www.chu-amiens.fr/> et <https://www.chu-lille.fr/>

Contacts presse :

CHU Amiens-Picardie : Chloé CARDON 03 22 08 80 39 chloe.caron@chu-amiens.fr

CHU de Lille : Alexandra PREAU 03 62 94 35 51/ 06 74 44 23 17 alexandra.preau@chu-lille.fr